

Kermel Lafille Montfort La dette publique et le financement du transport 11 /20

Le dossier comporte des éléments intéressants mais le sujet n'est qu'en partie traité. L'objet du dossier était l'impact de la dette publique sur les capacités d'investissement des collectivités publiques, nationale (Etat) et locales (communautés d'agglomération, régions) dans le secteur des transports, et pas seulement la dette des entreprises publiques de transport. Parmi les solutions évoquées, n'apparaissent pas les PPP (partenariats publics privés) alors que l'une des raisons de leur succès provient du fait que techniquement, c'est le concessionnaire qui s'endette. L'autorité publique lui versant un montant chaque année en échange, cette dépense n'apparaissant pas au titre de la dette. Autre piste : la réduction du montant de certains investissements de type « tramway », particulièrement coûteux car luxueux (on n'a jamais tellement cherché à limiter le coût du tram au km). Le succès actuel des BHNS, un peu moins coûteux au km de ligne, peut constituer un élément de réponse. De même, si la situation de la RATP et du duo SNCF / RFF est évoqué, rien n'est dit sur la situation des A.O.T. locales (urbaines ou régionales), qui pour certaines voient leur capacité d'investissement future se réduire du fait d'un endettement global déjà lourd. Une augmentation de la part de l'utilisateur paraît souhaitable, mais il n'est pas tout à fait sûr qu'elle ne se traduise pas par une érosion de la fréquentation. Là encore une rationalisation des investissements et de leur financement vers les moins défavorables à la dette, une augmentation de la fréquentation et peut être une rationalisation de l'offre (cas des lignes les plus déficitaires) peuvent constituer des débuts d'éléments de réponse, que l'on aurait aimé voir développés dans le dossier.

p. 9 : il n'est pas clairement expliqué pourquoi « la dette contractée dans le secteur ferroviaire fait partie d'un endettement vicieux. N'y a-t-il pas des cas de figure différents (selon type d'investissement et rentabilité des projets) ?

notes de bas page, p. 10 : plutôt que répéter la même référence, vous pouvez mettre « op. cit » ou « ref. cit ».

faites attention à l'orthographe, votre texte comporte beaucoup de fautes, d'accord ou autres

p. 13 : « défavorisassions » ???

p. 15 : on ne voit pas bien en quoi le 5. se raccorde au sujet de votre dossier.

La source dont sont extraits les figures n'est pas indiquée comme par ex. la 1^{ère} fig. de p. 3. Vous avez le droit de reprendre un graphique d'un document existant, mais il faut toujours citer vos emprunts !